

Compte-rendu de l'atelier 3 : Comment créer et développer l'offre sportive

À partir des échanges et du partage des savoir-faire entre les vices-présidents sports, l'atelier 3 consistait à **comprendre l'intérêt de développer l'offre sportive de nos ASCE** et à **donner des outils** pour mettre en place de nouvelles activités sportives.

Un **dessin de la carte de France des sports** de l'ensemble des ASCE a introduit le temps de travail. Les participants ont ensuite travaillé en groupe autour de **trois questions** :

1. Pourquoi faut-il créer de nouvelles activités sportives ?
2. Comment trouver de nouvelles activités sportives à mettre en place ?
3. Comment s'organiser pour les mettre en place ?

À partir des vécus, en termes de vice-président sports ou de sportifs, les groupes ont repéré les **intérêts de développer leurs offres sportives** et **identifié les pistes d'amélioration et les évolutions à prévoir** au sein de leurs ASCE.

Le temps de restitution consécutif au temps de réflexion collective en groupe a permis de **croiser les regards et les idées**.

Ainsi les **sept lignes directrices** à retenir sont les suivantes :

1. **Être à l'écoute de nos adhérents** via notamment des entretiens bilatéraux, des enquêtes en ligne ou des questionnaires accompagnés lors des assemblées générales.
2. **S'informer** en réalisant des veilles "sportives" ou en prenant connaissance des lettres d'information de la FNASCE.
3. **Faire preuve d'ouverture** en associant plusieurs activités ensemble et en sortant de la case d'une seule et même activité, tout en gardant en tête les leviers de motivation pour la pratique du sport : le sport pour le "social" et faire des rencontres, le volet "personnel" pour relever des défis et le sport "santé" pour entretenir son corps.
4. **Innover** en proposant des activités "nouvelle génération" et s'inspirant des expériences réussies des ASCE voisines à partir du dessin de la carte de France réalisé en atelier.
5. **Communiquer** via différents supports de communication : réseaux sociaux, prospectus, réunions d'information et rubriques sur votre site internet...
6. **Mobiliser les ressources** de la FNASCE et des services du ministère lors de la création d'une nouvelle activité.
7. **Encadrer** la nouvelle activité sportive mise en place en associant un responsable d'activité et en cadrant les responsabilités de toutes parties concernées du prestataire externe à l'adhérent.

La **diversification des sports** proposés au sein des ASCE ne signifie pas l'abandon des activités déjà en place.

Il s'agit de **faire cohabiter des attentes différentes**, des pratiques sportives diverses et des publics plus variés !